



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le 1 7 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2 0 2 3 - 7 3 8 8

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vezot (72).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERGIETEAM

Raison sociale

ENERGIETEAM

N° SIRET

4 4 2 8 8 8 0 1 2 0 0 1 9 6

Type de société (SA, SCI...)

Société à responsabilité limitée (SARL)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DOUAT

Prénom(s)

Jérôme

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique : 30) Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations d'une puissance égale ou inférieure à 1 MWc.	Le projet correspond à un ensemble de modules photovoltaïques installés sur des structures au sol, d'une puissance totale de 922 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur des structures au sol situé sur un ancien lieu de stockage de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) afin d'entreposer des gravats ou autres matériaux inertes nécessaires à l'entretien du réseau routier. Depuis au moins 5 ans, le site est inutilisé. Son seul usage actuel est le stationnement de véhicules lors de la fête annuelle du village.

La puissance totale projetée de la centrale solaire est de 922 kWc. Seront installés sur le site :

- 1 poste de livraison d'une surface de 20 m² avec 1 poste transformateur à l'intérieur ;
- 5 onduleurs dits « string » ;
- 1 536 modules photovoltaïques orientés sud-est et inclinés à 20°
- 35 structures en pieux battus avec en point bas 1,1 mètre et en point haut 2,66 mètres pour l'installation des modules, espacés de 2,5 mètres ;
- 1 citerne souple de 120 m³ en l'absence d'un PEI à proximité ;
- 1 clôture de 2 mètres de haut et de 384 mètres de linéaire ;
- 1 portail de 4 mètres de large.

Le projet sera raccordé depuis le poste de livraison à une ligne HTA longeant le terrain d'implantation côté nord.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installée au sol et d'une puissance de 922 kWc sur un ancien site d'entrepôt de gravats ou autres matériaux inertes nécessaires à l'entretien du réseau routier.

La production estimée est de 1 051 MWh/an. L'énergie produite sera destinée à la vente directe d'électricité.

Le projet répond aux objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables. En France, quand la puissance du parc solaire français s'élève à environ 16 GW sur l'année 2022, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe comme objectif un parc photovoltaïque d'une puissance comprise entre 35,1 GW et 44 GW en 2028.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les aménagements suivants :

- Aménagement d'une zone technique et de l'aire du site (nivellement éventuel, raccordement électrique et fondations) ;
- Sécurisation du site par l'installation d'une clôture ;
- Préparation du terrain en vue de l'installation des structures ;
- Pose des piliers de support et ancrage par pieux battus ;
- Montage des structures et installation des onduleurs et des modules photovoltaïques ;
- Mise en place d'un poste de livraison contenant le transformateur destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie ;
- Raccordement des modules aux onduleurs et des onduleurs au poste de livraison.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Soumis au rayonnement produit par le soleil, les panneaux formés de semi-conducteurs subissent une différence de potentiel électrique liée à l'effet photovoltaïque. Cela induit la circulation de charges électriques à l'origine d'un courant continu qui est collecté au niveau de la centrale, celui-ci est changé en courant alternatif au niveau du transformateur, afin d'être compatible avec le réseau électrique au sein duquel il est injecté. L'énergie ainsi produite est envoyée sur le réseau.

La maintenance réalisée peut être :

- Préventive :
 - 1 passage par année pour nettoyer les panneaux ;
 - 1 passage par année des équipes de maintenance pour vérifier l'état de l'installation électrique durant les 30 ans d'exploitation du parc.
- Curative : en cas de matériels défectueux (panneaux, câbles, transformateurs ...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé à la charge d'ENERGIETEAM.

Conformément à la réglementation, l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées. L'association Soren, propose ce type de prestation pour les modules photovoltaïques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale	11 194 m ²
Surface globale clôturée	8 986 m ²
Périmètre clôturé	384 mètres
Hauteur minimale et maximale des tables	1,10 à 2,66 mètres
Espacement entre les tables	2,5 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout zonage d'inventaire de type ZNIEFF. Il se situe à 900 m de la ZNIEFF I « Bois de Chaumiton et côteau de la Brière » et à 800 m de la ZNIEFF II « Vallée du Rutin, ruisseau de Tesse, Butte de la Nue, côteau de Chaumiton, et étangs de Saosnes ». Le projet s'installant sur un site fortement anthropisé, il ne présente aucune des caractéristiques définissant ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vezot n'est pas classée en zone de montagne au titre du droit de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APB). L'APB le plus proche nommé « Cours d'eau à truite fario et écrevisse à pieds blancs du bassin versant Sarthe amont », identifiant FR3801001, se situe dans la commune de Villaines-la-Carelle à 2,5 km à vol d'oiseau.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vezot n'est pas une commune littorale au titre de la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle (nationale ou régionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional. Au plus proche, le projet est à 400 m à vol d'oiseau du parc naturel régional de « Normandie-Maine » dans la commune limitrophe de Saint-Rémy-du-Val.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Le plan de prévention du bruit le plus proche est celui de l'aérodrome d'Alençon-Valframbert à 16 km à vol d'oiseau.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou de sa zone tampon, d'un monument historique ou de ses abords ou d'un site patrimonial remarquable. Au plus proche, le projet est à 750 m à vol d'oiseau du monument historique de l'Ancien château de la Cour, fiche Mérimée : PA00109986.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche ayant fait l'objet d'une délimitation se situe à 2,7 km du projet dans la commune de Saint-Longis. Cette zone humide a été délimitée par la DREAL Normandie dans le cadre de l'inventaire des habitats humides de 2022.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est ni soumise à un PPRN ni soumise à un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve ni sur un site ni sur des sols pollués mais il se situe à 45 m du site BASIAS de la société « ORCAL, AVANT COVAL, chimie » dont les activités sont le dépôt ou stockage de gaz et le stockage de produits chimiques. Son identifiant est PAL7202357. Le projet n'aura pas d'incidence sur ce site BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est celui de la « Butte de Montgaudry » à 10 km à vol d'oiseau. L'identifiant du site inscrit est 61051.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais il est localisé à 900 mètres de la Natura 2000 Site d'Importance Communautaire (Natura 2000 - SIC) « Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes et forêt de Perseigne » identifiée FR5200645.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un site classé. Le site classé le plus proche est celui des « Alpes Mancelles » dans la commune de Saint-Léonard-des-Bois à 23 km à vol d'oiseau. L'identifiant du site classé est 93274.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nettoyage des panneaux solaires se fera à l'aide d'un robot nettoyeur à sec ce qui ne nécessitera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est traversée par la rivière de La Saosnette. Aucune incidence sur l'hydrologie n'est identifiée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'équipements d'alimentation en eau potable, d'assainissement ou toute autre ressource disponible sur l'emprise du projet. Il est donc en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspondant à la création d'une centrale solaire au sol sur un ancien site de la DDE d'entrepôt de gravats ou autres matériaux inertes non déclaré, il s'installe sur un site déjà fortement anthropisé. Le projet n'entraîne pas de perturbations, de dégradations, de destructions d'un espace de biodiversité et ne modifie pas les conditions environnementales du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation est en dehors de tout périmètre Natura 2000. Il se situe à 900 m d'une Natura 2000 SIC mais ne présente aucune des caractéristiques définissant cette Natura 2000 et se situe à une distance suffisante pour ne pas impacter les habitats et les espèces de celle-ci. De plus, comme le projet s'installe sur un site déjà fortement anthropisé, cela permet de ne pas empiéter sur un territoire naturel tout en assurant une production d'énergie renouvelable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site est un ancien site de la DDE d'entrepôt de gravats ou autres matériaux inertes non déclaré en tant ISDI utilisé composé de gravats avec un peu de végétation localisée. La commune de Vezot est en RNU. Le projet n'entraînera pas de consommation d'espaces agricole, forestier et maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vezot n'est concernée par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sismique dans la commune de Vezot est en aléa faible (Arrêté du 24 juin 2016). Le projet n'a aucune incidence sur ce risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction engendrera une légère augmentation du trafic en phase travaux due à la livraison des installations mais qui sera limitée en volume et en temps. La phase d'exploitation impliquera le déplacement de l'équipe de maintenance sur site très ponctuellement, l'impact sur le trafic sera négligeable.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, durant la phase travaux : - Nivellement éventuel par engins légers dans l'emprise du site ; - Livraison des installations décrites dans la rubrique 4.1 du cerfa.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux se limitera à 1 mois, en période diurne. Il n'y aura donc pas d'éclairage la nuit.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transformateur sera placé, dans le poste de livraison, sur un bac de rétention afin de récupérer les polluants potentiels en cas de fuite. Un kit anti-pollution sera mis à disposition en phase travaux.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas de visibilité ou covisibilité avec un espace ou un monument protégé au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Les habitations les plus proches se situent à plus de 450 mètres du projet, l'impact paysager pour les riverains est limité. Des haies pourraient être proposées sous réserve de respect des distances de sécurité concernant le risque incendie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offre un nouvel usage à cet ancien site d'entrepôt de gravats ou autres matériaux inertes. Il lui permet de devenir un site de production d'énergie renouvelable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les risques de pollution accidentelle sont limités. Le transformateur sera placé, dans le poste de livraison, sur un bac de rétention afin de récupérer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Un kit anti-pollution sera mis à disposition sur le site en phase travaux. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par ENERGIETEAM, une pollution était déversée, ENERGIETEAM mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

Le projet a été étudié sur un site fortement anthropisé pour éviter d'engendrer des impacts négatifs sur l'environnement. Le chemin de ronde périphérique consistera en un maintien de la zone en gravats. La phase travaux se limitera à 1 mois, en dehors des périodes de nidification et en période diurne, notamment il n'y aura pas d'éclairage la nuit. Les haies et les fossés seront préservés, les aménagements stabilisés seront limités à la voie d'accès au site et à la zone technique.

Concernant les normes incendies, le projet respecte les recommandations du SDIS du 72 (Arrêté préfectoral n°2017-94 du 13 janvier 2017).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale étant donné que :

- Le projet est localisé sur un site fortement anthropisé et il n'y a pas de modification de la nature du sol ;
- Le projet se situe en dehors de toute zone de protection environnementale (ZNIEFF, Natura 2000, ...) ;
- Le projet n'intersecte aucune zone humide recensée ;
- Il n'y a pas de covisibilité ou visibilité avec un espace ou un monument protégé au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ;
- Les aménagements au sol sont réduits (limités à la zone technique) ;
- Les impacts sur le milieu naturel et paysager sont négligeables à très faibles ;
- Il n'y a aucun risque sanitaire lié au projet durant toute sa durée d'exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe compléments rattachée aux parties 4.1, 4.5, 4.6 et 6.5.	<input type="checkbox"/>
2	Annexe plan de coupe rattachée aux parties 4.1 et 4.5.	<input type="checkbox"/>
3	Annexe annexe Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

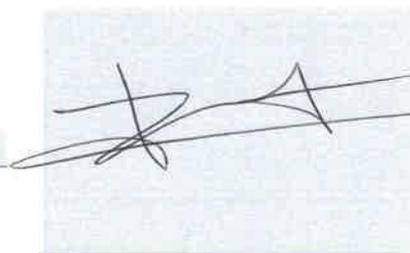
Nom DOUAT

Prénom Jérôme

Qualité du signataire Directeur général

À _____

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)